



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 038-213804552-20240628-D2024_040-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-040

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 26
votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2024

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Catherine LINAGE (pouvoir à Christian COCAT), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Elodie DUGUE (pouvoir à Téo FLANDRIN), Clément RAVET (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Eveline DUJARDIN)

Absents : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Téo FLANDRIN

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Le Conseil Municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des emplois,

Afin de permettre l'avancement de grades par ancienneté des agents de la Collectivité conformément au tableau d'avancement émis au titre de l'année 2024, il convient de créer les emplois correspondants et de supprimer les anciens.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression des postes suivants :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 31/8/2024,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 31/8/2024

Le Maire propose à l'assemblée la création des postes suivants :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1/11/2024,
- Création d'un poste d'adjoint technique au 1/09/2024,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1/09/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la suppression et création des postes ci-dessus conformément au tableau d'avancement de grades transmis par le CDG38.

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 28 juin 2024
Pour copie conforme.

Le Maire,

Fabien DURAND
